



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 Juin 2024 à 18H30**

Date de convocation : 23 Mai 2024

Date d'affichage : 23 Mai 2024

Membres présents : 10

Mmes GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE-DONGUY Marie-Lise, M.M. GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, Mme SALIC Lucie, M.M. ROMANO, PETER Éric, FONS Vivien, Mme SALLES Agnès, M. TRINQUIER Philippe

Excusé : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : M GABRIEL Cédric

Début de la séance : 18h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Mai 2024 : 11 voix pour

Ordre du jour

● **RIFSEEP** :

La procédure est en cours et est présentée au conseil. La prochaine étape sera la saisine du Comité Technique du CDG34.

● **Compte-rendu de la réception du Préfet du 22/05** :

Madame le maire fait le rappel de cette journée et mentionne que celle-ci a été une réussite.

● **Arrêté pour numérotage des bâtiments sur la commune** :

Un arrêté est pris pour le numérotage des bâtiments. Pas de numéros pour les bâtiments où il n'y a pas de taxe foncière sur le bâti.

● **Extinction de nuit éclairage public** :

Le conseil valide les horaires appliqués lors de la période d'essai, à savoir : extinction de l'éclairage de minuit à 5h en période hivernale et de 1h à 6h en période estivale (01/05 – 30/09). Des dispositions spécifiques pourront être prises lors d'événements (festivités notamment).

● **Élections européennes** :

Approbation du planning pour le dimanche 9 juin 2024.

● **Déploiement des Bacs jaune** :

Le principe de ramassage des déchets va changer au premier trimestre 2025. Après l'enquête en cours de la CCC sur les équipements actuellement utilisés par les habitants, le principe de collecte sera établi.

Le conseil valide le fait que les deux zones de colonnes en collectif seront une à l'entrée nord sur la zone espace vert et l'autre le long du terrain de tennis.

Le choix de ces colonnes de tri est fait et sera « colonne de tri semi-enterrée »

● **Bilan Énergétique de l'école** :

Nous avons réceptionné le rapport de Hérault Énergies. Une phase de consultation de celui-ci va débiter afin

de déterminer les travaux prioritaires à prévoir.

- **Heures complémentaires classe verte :**

S'il y a des heures complémentaires faites lors de cette classe verte, elles seront payées.

- **Embauche emplois d'été :**

Il y a deux candidatures pour les emplois d'été cette année. Les candidats seront reçus Lundi 10 Juin 2024 à 18h00 pour les entretiens.

- **DETR :**

Nous avons eu une information indiquant que la commune serait retenue pour la DETR 2024 pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la Rue de la Place, Chemin de la Coumbo, Chemin du Trescol et Rue du Mas de Rigaud. Nous attendons la notification ainsi que le montant attribué.

Divers :

- **17 juin : Village D'Avenir :**

Madame RENAULT vient à 10h00 pour avancer sur le projet de réouverture de la mine de Pioch Farrus.

- **Antenne des Crozes :**

L'antenne n'est toujours pas raccordée. Attente des autorisations.

- **GEOPARC :**

Une demande de renseignement est faite par les services du GEOPARC afin de connaître les différents hébergements touristiques, activités de pleine nature et commerces sur la Commune.

- **Appartement au-dessus Épicerie :**

Tous les devis ont été reçus. Le choix des entreprises va être fait afin de pouvoir commencer les travaux.

- **Vernissage Médiathèque :**

Le vernissage de l'exposition du Foyer Rural aura lieu le 14 juin. Un projet de convention concernant l'utilisation de la médiathèque pour des expositions est en cours d'étude.

- **Fauchage voirie communale :**

L'entreprise retenue est la SARL Nature et Environnement, elle devrait intervenir début Juillet.

Points commissions

CCAS :

Le 24 Juin aura lieu la distribution des livres à l'école en présence des anciens, suivi d'un goûter à 16h30. Actuellement, il y a 10 personnes inscrites.

Éducation-Jeunesse :

Il est demandé aux institutrices de faire le vide dans la classe des maternelles avant la fin de l'année scolaire. Le sol de cette classe doit être refait dans l'été.

Travaux/ Bâtiments/ Voirie/ Réseaux

Poste :

Les travaux de réfection du plafond et la peinture sont prévus du 15 Juillet au 26 juillet, l'agence postale sera fermée pour cette période.

Travaux réseaux EU et EP :

Réunion de chantier prévue le mardi 04 juin à 10h30. Lors de cette réunion il va être demandé que les rues actuellement en chantier soient terminées avant de commencer sur d'autres rues. En effet, la circulation et le stationnement sur la commune deviennent problématiques.

Stade :

Le coffret compteur pour les festivités a été réceptionné par l'entreprise. Les travaux de pose vont débuter.

Information/ Communication :

Film en plein air le 09 Août 2024. Le film retenu est « Un petit truc en plus ». Cette projection se fera au jardin public et une petite restauration devrait être tenue par une association du village.

Délibération

24-2024 : Éclairage public : Modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public : 11 voix pour

M. ROMANO expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa 1 dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE, au terme de la période expérimentale :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit ;
- donne délégation à Mme le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

Prochain CM : le 01/07/2024.

Fin du conseil à 21h00

Le secrétaire de séance
Cédric GABRIEL

Le Maire
Myriam GAIRAUD